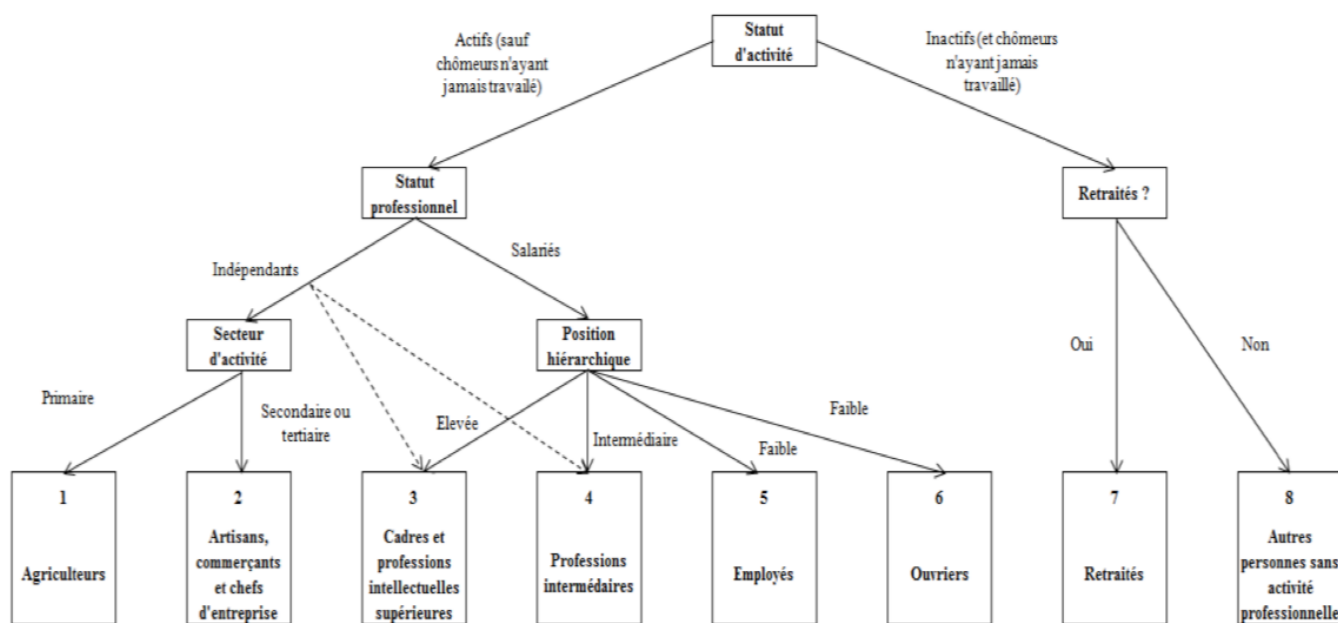


### III. Comment décrire la structure socioprofessionnelle ?

1) La nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles : Classement de la population, réalisé par l'INSEE, selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non).

Créée au début des années 1950 – sous le vocable de CSP -, elle a fait l'objet de refontes en 1982 (pour devenir PCS), en 2003 et en 2020. Elle comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés : les groupes sociaux professionnels (8 postes → correspond au premier numéro, **ce sont ces 8 groupes que vous devez connaître**), les catégories socioprofessionnelles (24 et 42 postes) et les professions (497 postes).

#### Schéma : construction des Groupes sociaux professionnels



D'après INSEE, [http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/pcs2003/liste\\_n4.htm](http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/pcs2003/liste_n4.htm).

Groupes SocioProfessionnels		Catégories SocioProfessionnelles (42 postes)	Exemples de professions
1 Agriculteurs exploitants	11	Agriculteurs sur petite exploitation	
	12	Agriculteurs sur moyenne exploitation	
	13	Agriculteurs sur grande exploitation	
2 Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	21	Artisans	
	22	Commerçants et assimilés	
	23	Chefs d'entreprises de plus de 10 personnes	
3 Cadres et Professions Intellectuelles Supérieures	31	Professions libérales	
	32	Cadres de la fonction publique	
	34	Professeurs et professions scientifiques	
	35	Professions de l'information des arts et des spectacles	
	37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	
	38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	

4 Professions intermédiaires	42	Professions de l'enseignement primaire et professionnel, de la formation continue et du sport	
	43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	
	44	Ministères du culte et du religieux consacrés	
	45	Professions intermédiaires de la fonction publique (administration, sécurité)	
	46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	
	47	Techniciens	
	48	Agents de maîtrise (maîtrise administrative exclue)	
5 Employés	52	Employés administratifs de la fonction publique, agents de services et auxiliaires de santé	
	53	Policiers, militaires, pompiers et agents de sécurité privés	
	54	Employés administratifs d'entreprise	
	55	Employés de commerce	
	56	Personnels des services directs aux particuliers	
6 Ouvriers	62	Ouvriers de type industriel	
	63	Ouvrier de type artisanal	
	64	Conducteurs de véhicules de transport, chauffeurs-livreurs et coursiers	
	65	Conducteurs d'engins, magasiniers, caristes et ouvriers du transport (non routier)	
	67	Ouvriers peu qualifiés de type industriel	
	68	Ouvriers peu qualifiés de type artisanal	
	69	Ouvriers agricoles, forestiers, de la pêche et de l'aquaculture	

7 Retraités	71	Anciens agriculteurs exploitants	
	72	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise	
	74	Anciens cadres	
	75	Anciennes professions intermédiaires	
	77	Anciens employés	
	78	Anciens ouvriers	
8 Autres personnes sans activité professionnelle	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé	
	82	Militaires du contingent	
	84	Élèves, étudiants	
	85	Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans	
	86	Personnes diverses sans activité professionnelle de plus de 60 ans (hors retraités)	

Les 5 documents suivants ont pour vocation de vous faire découvrir un aperçu de l'étendu des usages de la nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles.

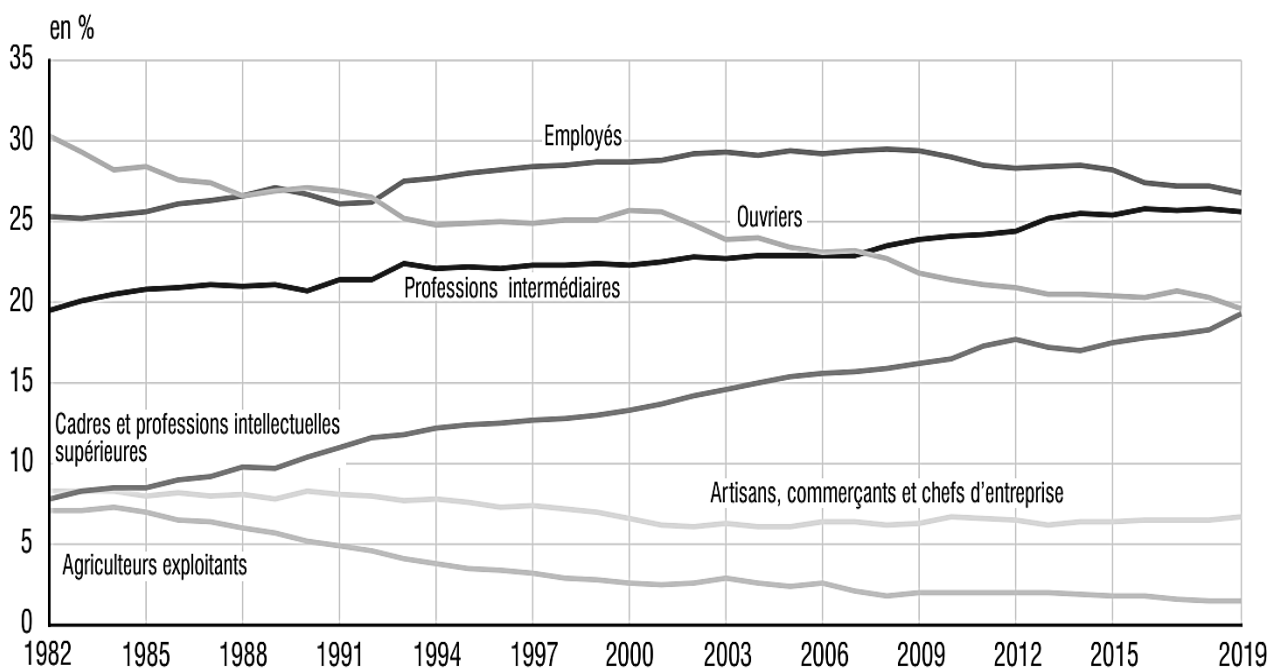
**DOCUMENT 1 : Part dans l'emploi selon la catégorie socioprofessionnelle, par sexe, en moyenne annuelle (GSP de 1 à 6)**

	1982			2019		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Agriculteurs exploitants	7,3	6,7	7,1	2,1	0,8	1,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	9,1	7,2	8,3	9,3	3,9	6,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	10,3	4	7,8	21,6	16,8	19,3
Professions intermédiaires	19,2	19,8	19,5	23,1	28,3	25,6
Employés qualifiés	6,9	27,4	15,2	6,9	21,4	13,9
Employés non qualifiés	3,8	19,4	10,1	6	20,3	12,9
Ouvriers qualifiés	24,5	3,8	16,1	21,7	3,5	12,9
Ouvriers non qualifiés	16,1	11,3	14,2	8,8	4,6	6,8
Autres	2,8	0,3	1,8	0,4	0,4	0,4
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Effectifs (en milliers)	13 600	9 243	22 842	13 992	13 184	27 176

Note : données de 1982 à 2019, corrigées pour les ruptures de série.  
 Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans et plus.  
 Source : d'après INSEE Résultats, juin 2020.

- 1) Quelle(s) information(s) vous apportent les 4 données surlignées ?
- 2) Quel est l'intérêt de croiser les variables groupe socioprofessionnel et sexe ?

**DOCUMENT 2 : Catégorie socioprofessionnelle des personnes en emploi de 1982 à 2019**



Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi.  
 Source : « Emploi, chômage, revenus du travail », INSEE Références, juillet 2020.

- 3) Comment a évolué la répartition de la structure socioprofessionnelle, c'est-à-dire la répartition des actifs par GSP ?
- 4) Choisissez au moins un GSP et proposez une explication à son évolution dans la part des emplois.

## DOCUMENT 3 : Destinées sociales des hommes selon l'origine sociale de leur père en 2015

en %

Catégorie socioprofessionnelle du père	Catégorie socioprofessionnelle des fils						Ensemble
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	
Agriculteurs exploitants	26,7	7,9	8,5	20,4	27,4	9,1	100,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	0,9	20,6	23,1	23,8	23,6	7,9	100,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,2	7,9	49,0	25,4	13,7	3,8	100,0
Professions intermédiaires	0,6	7,8	26,5	31,1	26,2	7,7	100,0
Employés et ouvriers qualifiés	0,6	7,2	12,7	26,8	42,6	10,1	100,0
Employés et ouvriers non qualifiés	0,6	6,5	8,3	18,7	43,9	22,1	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>2,8</b>	<b>9,1</b>	<b>20,4</b>	<b>25,3</b>	<b>32,4</b>	<b>10,1</b>	<b>100,0</b>

Mobilité non verticale :      Mobilité verticale :      Immobilité sociale  
 ■ Mobilité de statut    ■ Mobilité horizontale    ■ Mobilité ascendante    ■ Mobilité descendante    ■ Immobilité sociale

Source : INSEE, enquête formation et qualification professionnelle, 2014-2015.

Champ : France métropolitaine, hommes français actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

- 5) Proposez une phrase de lecture pour les deux dernières données qui concernent les employés et ouvriers non qualifiés.
- 6) Proposez une définition de la mobilité sociale.

## DOCUMENT 4 : Répartition par filière des bacheliers 2010 selon le GSP (en %)

GSP du parent	Baccalauréat général	Baccalauréat technologique	Baccalauréat professionnel
AE	57,4	24,0	18,6
ACCE	52,7	25,1	22,2
CPIS	77,5	15,3	7,2
PI	60,3	26,2	13,5
Employés	51,2	31,0	17,8
Ouvriers	35,8	30,8	33,4
Tous GSP confondus	56,2	18,4	25,4

- 7) Proposez une phrase de lecture de la donnée de votre choix.
- 8) Comparez chaque donnée à la moyenne (tous groupes socioprofessionnels confondus) et précisez pour chaque % s'il y a **sous-représentation** (de 5 points inférieurs à la moyenne) ou **surreprésentation** (de 5 points supérieurs à la moyenne).
- 9) Cherchez (dans vos souvenirs ou dans votre cours) une explication à la surreprésentation des titulaires d'un baccalauréat professionnel parmi les enfants d'ouvriers bacheliers.

## DOCUMENT 5 :

Une question forte émane de la quasi-totalité de nos interlocuteurs : avec la montée de la précarité d'emploi en vingt ans, la catégorie sociale continue-t-elle encore à être le principal « marqueur social » ? Ne souffre-t-elle pas d'un handicap grandissant à ne pas prendre en compte l'instabilité des situations d'emploi, la précarité des statuts ? Ne privilégie-t-elle pas les clivages du passé au lieu de ceux qui opposent aujourd'hui les « inclus » appartenant à une immense « classe moyenne » de la frange des exclus ? Il existe certains cas limites pour lesquels l'appartenance sociale ne paraît plus du tout pouvoir être induite du métier exercé. Il en est ainsi de certaines situations de chômage de longue durée. S'il est clair pour tout le monde que se trouver momentanément au chômage n'affecte pas en soi l'identité professionnelle, il peut n'en être plus de même lorsque le chômage perdure pendant une très longue période : la référence au métier anciennement exercé, à l'ancienne qualification, finit par s'évanouir totalement.

G. Neyret, H. Fauchaux, *Enjeux et usages des catégories socioprofessionnelles en Europe*, L'Harmattan, 2002.

- 10) En quoi la montée du chômage de longue durée et des emplois précaires (CDD, intérim, CDI temps partiels ...) affaiblit-elle la capacité de la nomenclature des PCS à situer l'individu socialement ?

## Une réponse du groupe en charge de rénover les PCS (2018-2019) :

Rendant compte de l'avis des utilisateurs de la nomenclature, la mission d'état des lieux a souligné la nécessité de prendre en considération certaines transformations de la structure des emplois depuis la refonte de 1982, qui a délimité les groupes et catégories socioprofessionnelles actuelles. [...]. La mission d'état des lieux a également mis en avant l'intérêt qu'il pouvait y avoir à mieux prendre en compte des dimensions jusque-là marginalement, ou secondairement, présentes dans la nomenclature : la nature (publique versus privée) de l'employeur et le type de contrat de travail (selon qu'il est à durée limitée ou non).

Source : rapport du groupe de travail du CNIS, Décembre 2019 n°156.

Tableau 3 – La grille des classes et sous-classes d'emploi

<b>I. Emplois indépendants</b>
I1. Emplois indépendants de niveau supérieur
I2. Emplois indépendants de niveau intermédiaire
I3. Emplois de petits indépendants, avec salarié ou aide familial
I4. Emplois de petits indépendants, sans salarié ou aide familial
<b>A. Emplois salariés de niveau supérieur</b>
A1. Emplois salariés de niveau supérieur d'orientation technique, en CDI
A2. Emplois salariés de niveau supérieur d'orientation tertiaire, en CDI
A3. Emplois salariés de niveau supérieur, fonctionnaires
A4. Emplois salariés de niveau supérieur, en contrat à durée limitée
<b>B. Emplois salariés de niveau intermédiaire</b>
B1. Emplois salariés de niveau intermédiaire d'orientation technique, en CDI
B2. Emplois salariés de niveau intermédiaire d'orientation tertiaire, en CDI
B3. Emplois salariés de niveau intermédiaire, fonctionnaires
B4. Emplois salariés de niveau intermédiaire, en contrat à durée limitée
<b>C. Emplois salariés qualifiés*</b>
C1. Emplois salariés qualifiés d'orientation ouvrière, en CDI
C2. Emplois salariés qualifiés d'orientation employée, en CDI
C3. Emplois salariés qualifiés, fonctionnaires
C4. Emplois salariés qualifiés, en contrat à durée limitée
<b>D. Emplois salariés peu qualifiés*</b>
D1. Emplois salariés peu qualifiés d'orientation ouvrière, en CDI
D2. Emplois salariés peu qualifiés d'orientation employée, en CDI
D3. Emplois salariés peu qualifiés, fonctionnaires
D4. Emplois salariés peu qualifiés, en contrat à durée limitée (ou auprès de particuliers)

\* Afin d'éviter toute ambiguïté avec les emplois de niveau intermédiaire et supérieur, la mention « d'exécution » peut être ajoutée dans ces deux intitulés : « emplois salariés d'exécution qualifiés » et « emplois salariés d'exécution peu qualifiés ».

Note de précision : le terme fonctionnaire renvoie aux fonctionnaires et contractuels en CDI de la fonction publique.

11) En quoi le fait d'être ouvrier en contrat à durée limitée modifie-t-il le lien social de participation organique par rapport à un ouvrier salarié en Contrat à Durée Indéterminée ?

### Synthèse : pourquoi la nomenclature des PCS a-t-elle un pouvoir descriptif fort ?

Comme la nomenclature des PCS existe depuis 1954, nous pouvons étudier l'évolution de la structure socioprofessionnelle en emploi et ainsi constater de grandes tendances comme : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ (doc. 2) mais aussi la \_\_\_\_\_ (doc. 1). Aussi, en croisant le GSP d'un parent avec celui de son enfant (actif) on peut apprécier la mobilité sociale intergénérationnelle c'est-à-dire le fait, pour un enfant, de changer de \_\_\_\_\_ (doc. 3). D'ailleurs, cette mobilité sociale est étroitement liée à la détention d'un \_\_\_\_\_ comme par exemple le baccalauréat. Or, on peut constater que cette répartition est inégale selon l'origine sociale des enfants (doc. 4). Enfin, la nomenclature doit évoluer pour s'adapter aux grandes évolutions sociales afin de conserver son pouvoir descriptif. Par exemple, l'INSEE a créé une grille des classes et sous-classes d'emplois pour mieux prendre en compte l'évolution des formes d'emplois (montée des emplois précaires). (Doc. 5).